

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION
DÉPLACEMENTS AU QUÉBEC ET HORS QUÉBEC
(du 1^{er} avril au 30 juin 2023)
Président-directeur général

Frais de transport	Frais d'hébergement et de repas	Autres frais inhérents	Nombre de déplacements	Accompagnateurs qui ont effectué des déplacements hors Québec	
				Nombre	Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et autres
89,12 \$	- \$	- \$	3	0	- \$

Information basée sur les réclamations présentées et approuvées au cours de la période visée.
Les frais indiqués peuvent concerner des déplacements divulgués dans les trimestres précédents.